

Commune de TELLIN

Madame, Monsieur,

Conformément aux articles L1122-11 du code de la démocratie locale et de la décentralisation, et vu l'article 26 bis § 5 de la loi organique du C.P.A.S, nous avons l'honneur de vous convoquer à la séance commune du Conseil Communal et du Centre Public d'Action Sociale qui aura lieu **en vidéo-conférence, le 08 décembre 2020 à 19 heures 30.**

ORDRE DU JOUR

I. SEANCE PUBLIQUE.

1. C.P.A.S. - Budget ordinaire et extraordinaire 2021 - Rapport sur les synergies Communes - CPAS relatif à l'année 2021.

2. Divers.

Fait à Tellin, le 24 novembre 2020.

Par le Collège :
La Directrice Générale,

Le Bourgmestre,


A. LAMOTTE.




Y. DEGEYE.